

se passa fut ce qui avait été précédemment figuré par Salomon et Bethsabée, quand celle-ci se présenta devant son fils, jugeant le peuple d'Israël, et que le roi se leva pour recevoir sa mère, pour l'honorer et pour la faire asseoir à son côté. Le Verbe éternel fit d'une manière bien plus glorieuse et bien plus admirable la même chose en faveur de la divine Enfant qu'il avait élue pour être sa Mère ; il la reçut sur son trône et la plaça à son côté, en lui décernant le titre de sa propre Mère et de Reine de toutes les créatures. Elle ne comprit point alors ses prérogatives, ni la fin de tant de mystères et de faveurs ineffables ; mais une vertu toute divine la fortifia pour la rendre capable de les recevoir. Elle obtint de nouvelles grâces et des dons extraordinaires, qui rehaussèrent encore ses puissances extérieures et intérieures. Celles-ci furent, en outre, prévenues d'une grâce et d'une lumière insigne, qui les disposèrent à la haute communication que le Seigneur voulait faire à Marie. Quand il l'eut préparée par tous ces moyens, il lui découvrit sa Divinité, et la lui manifesta clairement dans une intuition extrêmement sublime : ce fut la première fois que cette très sainte âme de la Vierge vit la bienheureuse Trinité par une vision claire et béatifique.

L'Auteur d'un prodige si étonnant et les anges, qui découvrirent avec admiration en lui une partie de ce mystère, furent seuls témoins de la gloire que la divine Enfant reçut dans cette vision, des nouveaux secrets qui lui furent révélés, et des effets qui en rejaillirent dans son âme très pure.

Dans ce divin Consistoire la bienheureuse Trinité détermina de donner à l'auguste Enfant ce nom propre et légitime, qui ne peut être imposé à une créature quelconque que dans l'être immuable de Dieu, où toutes choses se distribuent et s'ordonnent avec équité,